

FÉDÉRATION VIGNERONNE VAUDOISE



**Règles de l'Office de la
marque de **qualité** concernant
les sélections et l'octroi du
label**

Terravin

du 28 mars 2023

Office de la marque de qualité *Terravin*, Case postale 1215, 1001 Lausanne
Tél. 058 796 33 00 058 796 33 11 Courriel: info@terravin.**swiss**

www.terravin.swiss

* * * * *

1. CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE ET CHANGEMENT D'ADRESSE

Avant le démarrage de la saison, veuillez signaler les changements de raison sociale et d'adresse, avant les dégustations. Cela afin de nous éviter la réimpression de documents coûteux.

2. ÉCHANTILLONS ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Chaque vin est présenté à la dégustation par la remise de trois bouteilles livrées exclusivement en carton; les étiquettes indiquent clairement :

- Le nom du producteur et le numéro de la cuve.
- Le bordereau qui accompagne ces trois bouteilles, mentionne les mêmes éléments, la contenance de la cuve, la date de la mise en bouteilles (ou la date prévue), et le cas échéant, la commande de vignettes (épaulettes macarons ou colliers).

Le bordereau d'enregistrement doit être rempli, daté et signé par le producteur. Idem pour les dégustations de contrôle. Il est rempli avec la plus grande attention et exactitude, car les données livrées se retrouvent sur le site www.terravin.swiss.

Le vin dégusté qui ne comporte pas de commande est pris en considération comme dégustation indicative, donc à CHF 150. Aucune correction ne sera effectuée pour une commande faite ultérieurement.

Attention aux bouteilles couleuses, veuillez à bien sertir les capsules.

3. LES SPÉCIALITES

Sont considérés comme spécialités, les cépages autres que les Chasselas, Pinot noir et Gamay. Les Chasselas vinifiés sans FML et/ou élevés en barrique par exemple, sont considérés comme spécialités.

Les dégustations des spécialités sont gratuites pour autant qu'une commande de vignettes les accompagne.

Remarque : Pour les spécialités, remplir le formulaire qui accompagne le bordereau.

4. DÉGUSTATION DE CONTRÔLE

Pour les vins encore en cuve, n'oubliez pas de prévoir deux bouteilles pour confirmation dès la mise sous verre, mais au plus tard trois mois après l'octroi du label. Les contrôles sont gratuits. Deux bouteilles sont à déposer au Centre de logistique Terravin avec le bordereau d'enregistrement rempli.

IMPORTANT ! Planifiez vos dates de contrôles !

5. DIPLÔMES

Pour l'obtention des diplômes, il faut compter un délai d'un mois et demi. Au printemps, veuillez prévoir de mettre vos vins en dégustation assez tôt afin d'éviter un stress inutile avant les salons et caves ouvertes.

Les diplômes reprennent les indications du bordereau d'enregistrement. C'est pourquoi les indications doivent être précises pour mentionner **l'AOC, le lieu de production, la mention Grand cru, le cépage, le nom de fantaisie du vin, le millésime ainsi que le nom du producteur** afin d'éviter une réimpression coûteuse.

6. VIGNETTES

Les retours de matériel (épaulettes, macarons, colliers et capsules) non utilisés **ne sont pas admis**. L'argent de ces vignettes est dépensé dans la promotion de la marque *Terravin* et il n'est plus possible de les rembourser.

7. VOS RÉSULTATS SUR LE SITE INTERNET TERRAVIN

Lorsqu'un nouveau vin de votre gamme a obtenu le label, nous vous prions de bien vouloir **envoyer spontanément deux étiquettes** à l'Office de la marque de qualité *Terravin* afin de compléter vos résultats sur le site : www.terravin.swiss

Depuis 2015, les cuvées labellisées sont publiées systématiquement sur www.facebook.com/terravin.

8. EN CAS D'ÉCHEC DEVANT LE JURY

Si le vin présenté est refusé, l'office propose l'assistance d'un œnologue expérimenté pour effectuer avec vous un bilan objectif de la vinification appliquée au vin concerné. Ce premier bilan est offert par *Terravin*. Cette prestation peut également déboucher sur un suivi œnologique au tarif indiqué par l'œnologue-conseil. Pour bénéficier de cette prestation, prenez contact avec l'office.

* * * * *

Vous trouvez les directives et les dates relatives aux dégustations pour l'obtention de la marque de qualité *Terravin* sur le site Internet de la Fédération vigneronne vaudoise, sous la rubrique : <https://www.fvv-vd.ch/espaces-des-crus/>

Pour toute question ou en cas de doute, vous pouvez prendre contact avec l'Office de la marque de qualité *Terravin* au 058/796.33.67 ou envoyer un message électronique à info@terravin.swiss.

Philippe Herminjard, secrétaire gérant.

